

AVIS D'ADOPTION Règlement ADM-170

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Jardins-de-Napierville, que **mercredi, le 12 octobre 2022 à 19 heures** lors d'une séance ordinaire, le Conseil régional de la MRC des Jardins-de-Napierville, située au 1767, Principale à Saint-Michel, **a adopté** avec dispense de lecture:

Le règlement numéro ADM-170

Règlement régissant les modalités relatives aux services d'enlèvement, de traitement et d'élimination des matières résiduelles de la MRC des Jardins-de-Napierville

Le règlement ADM-170 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Le règlement numéro ADM-170 est disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités de la MRC, au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC <u>www.mrcjardinsdenapierville.ca</u>.

Donné à Saint-Michel, ce 17^e jour du mois d'octobre 2022.

Rémi Raymond, LLB, B.A.

Secrétaire-trésorier et

Directeur général

MRC des Jardins-de-Napierville